

## CM 01-01-2018

L'an deux mille dix-huit, le lundi 05 Février à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle des mariages sous la Présidence de Monsieur le Maire Joël Delrue

**Étaient présents** : M. Delrue, M. Fourrier, Mme Boché, M. Vandermolen, Mme Lemaître, M. Lemaire, M. Turbant, Mme Alexandre, Mme Reynaert, M. Fares, M. Gardon, Mme Castain.

**Absents excusés** : M. Fauquembergue donne pouvoir à M. Fourrier ;

Absente : Mme Feret

Secrétaire de séance : M. Lemaire

Début de la séance à 19 h 10 suivant l'ordre du jour.

### 1°) **Financement et subventions des travaux** :

Estimation globale	TOTAL
Récapitulatif	
TRAVAUX SUR PROGRAMME 1 =	229 356,19 € HT
TRAVAUX SUR PROGRAMME 2 =	256 918,77 € HT
PROGRAMME 1 : MOBILIER =	10 000,00 € HT
PROGRAMME 1 : MOBILIER CUISINE =	6 601,00 € HT
HONORAIRES ARCHITECTES =	36 000,00 € HT
HONORAIRES CT & CSPS =	2 904,00 € HT
TOTAL TRAVAUX H.T. =	<b>541 779,96 € HT</b>
TVA 20,00 % =	<b>108 355,99 €</b>
TOTAL TRAVAUX T.T.C. =	<b>650 135,95 € TTC</b>

### **Subventions et financement**

Conseil Départemental : 25 % du total 541 779,96 €	soit	135 445 € HT
DETR Prog 1 : 35 % de 263 957 € HT (dont mobilier et honoraires d'architectes),	soit	92 385 € HT
DETR Prog 2 : 35 % de 274 918 € HT (dont honoraires d'architectes),	soit	96 221 € HT
CAF Prog 1 : 10 % plafonné à 20 000 €, soit		20 000 €
Fond propre :		26 084 €
Emprunt : (dont 20 000 € de la CAF à taux 0 % sur 5 ans)		280 000 €
TVA :		108 356 €

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré, votent 13 voix pour la réalisation de ces projets, sous réserve d'attributions des subventions.

### 2°) - **Subventions DETR Prog 1 : Réhabilitation de l'école en Cantine et ALSH** :

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet Réhabilitation Ecole en Cantine et ALSH. Programme 1.

Pour un montant de travaux estimé à 263 957€ HT (Travaux 229 356 € HT, mobilier 16 601 € HT, honoraires architecte 18 000 € HT)

Correspondant au(x) devis présenté(s) par : Le cabinet d'architecte BRASSART (estimatif).

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat DETR : 35 % = 92 385 € HT

Subvention Conseil Départemental : 25 % = 65 989 € HT  
- CAF : 10 % plafonné à 20 000 € HT = 20 000 € HT  
Part revenant au maître d'ouvrage : = 191 165 € TTC

- dont TVA : 52 791 € TTC  
- Emprunt : 120 000 € TTC  
- Fonds propre : 18 374 € TTC

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, votent 13 voix pour.

### **- Subvention DETR Prog 2 : regroupement des trois classes, restructuration et extension.**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet regroupement des trois classes, restructuration et extension.

Pour un montant de travaux estimé à 274 918 € HT (Travaux 256 918 € HT, honoraires architectes 18 000 € HT Correspondant au(x) devis présenté(s) par : Le cabinet d'architecte BRASSART (estimatif).

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat DETR : 35 % = 96 221 € HT  
- Subvention Conseil Départemental : 25 % = 68 729 € HT

Part revenant au maître d'ouvrage : 219 934 € TTC  
- dont TVA : 54 983 € TTC

- Emprunt : 160 000 € TTC  
- Fonds propre : 4 951 € TTC

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, votent 13 voix pour.

#### **3°) Travaux du Monument aux morts :**

Un nettoyage du monument aux morts, est nécessaire. Si le dé moussage sera effectué par l'agent communal, le rechampissage de l'ensemble des inscriptions doit être réalisé par un professionnel

3 devis ont été réalisés (travaux exonéré de TVA)

POMPES FUNEBRES de France à RAINNEVILLE : 1 989,00 € TTC

POMPES FUNEBRES DE COISY : 1 125,00 € TTC

PF des HORTILLONAGES à CAMON : 1 110,00 € TTC

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, votent 13 voix pour le devis des Pompes Funèbres des Hortillonnages à Camon.

#### **4°) Vente de Bois :**

La tempête a déraciné 2 pins noirs et 1 cyprès Rue Terres des Vignes ; De plus la métropole a continué l'abattage de 3 bouleaux et d'un pin noir au Chemin d'Amiens, dont nous avons récupéré les troncs. Le tout est débité en buches de 0,50 m cela donne 10 stères de bois à vendre.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident de fixer le prix à 30 € le stère, 13 voix pour.

## 5°) Changement d'imprimante :

	RICOH			ADNumérique				TOSHIBA			
	RICOH (actuel) HT	TTC	simul annuelle actuellement	ADN	TTC	Commentaire	Simulation	Toshiba	TTC	Commentaire	Simulation
Location HT	500,00 €	600,00 €	2 400,00 €	699,00 €	838,80 €		3 355,20 €	727,38 €	872,86 €		3 491,42 €
Coûts copie Noir	0,0084 €	0,0101 €	252,28 €	0,0052 €	0,0062 €		158,67 €	0,0045 €	0,0054 €		137,31 €
Coûts copie couleur	0,0541 €	0,0649 €	95,04 €	0,0052 €	0,0062 €	Pas limité	9,14 €	0,0045 €	0,0054 €	dans la limite de 1125 copies/Tri	7,91 €
Frais de gestion/Trim	- €	- €		- €	- €	7,2€ en tps		20,00 €	24,00 €		
Reprise matos en place	280,00 €	336,00 €		- €	- €				- €		
Rachat du contrat en cours		- €		OUI				OUI			
Maintenance / Tri	- €	- €		- €	- €			78,5250 €	94,23 €		376,92 €
		- €			- €				- €		
Ecole	0,008872 €	0,010646 €	481,22 €	0,0052 €	0,0062 €		149,76 €	0,0045 €	0,0054 €		129,60 €
Couleur		- €		0,0052 €	0,0062 €		22,46 €	0,0045 €	0,0054 €		19,44 €
		- €			- €				- €		
		- €			- €				- €		
			3 228,54 €				3 695,23 €				4 162,60 €

Nous proposons de limiter les photocopies noires à 2000 par enseignant et par trimestre, soit un total de consommation journalière (en jour d'école) de 3,76 photocopies par jour et par enfant. Pour ce qui est des photocopies couleurs, nous proposons de les bloquer à 300 photocopies par trimestre et par classe.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré retiennent le devis de la Société ADNumérique, 13 voix pour, le rachat du contrat sera effectif au 01 Mars 2018.

## 6°) Questions et informations diverses.

Le Sisco de Querrieu et de Pont-Noyelles, nous ont sollicités pour accueillir des enfants à l'ALSH pour les vacances scolaires de Février 2018.

Il manque un panneau de « Rue » Voie des Magnus

L'ordre du jour, étant épuisé.

Fin de séance à 21 h 50